

Commune de Saint-Gildas-de-Rhuys

Avis d'appel à projets

Emplacement pour commerce saisonnier de petite restauration (à consommer sur place ou à emporter)

La commune de Saint-Gildas-de-Rhuys met à la disposition d'opérateurs économiques un emplacement sur la parcelle cadastrée section A n° 659 située chemin du Kerver et relevant de son domaine public, afin de leur permettre d'y exercer une activité économique de petite restauration (à emporter ou à consommer sur place).

Les caractéristiques essentielles de l'occupation projetée ainsi que les modalités de candidature sont détaillées dans la lettre de consultation disponible à l'adresse suivante <https://www.saint-gildas-de-rhuys.fr/marches-publics> ou par retrait à la mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys située rue Saint Goustan, 56730 Saint-Gildas-de-Rhuys.

La date limite de réception des dossiers est fixée au vendredi 20 février 2026 à 12 h.